

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 juin 2024

Procès -verbal



Étaient Présents : M BEURIOT, Mme LEROUVILLOIS, M TROYARD, M LUCAS, M MADELAINE, Mme POULAIN, Mme HELLIN, Mme DETOURBE, M CHOLEZ, M LETELLIER, Mme BORDIER, Mme CAILLY, M LAMOTTE, Mme BARROIS C, M TEXAUD, M DANARD, M LEJEUNE, Mme GOETHEYN, M BOUDON

Absents excusés : Mme DELACROIX-MALVASIO, Mme BODÉ, M BOISSAY, Mme THAURIN, Mme CLOET, M BAYEUL, M RONCIAUX, Mme BARROIS S

Les Conseillers ayant donné leur pouvoir respectif : Mme THAURIN à Mme HELLIN, M BAYEUL à M LUCAS, Mme BARROIS S à Mme LEROUVILLOIS

Mme LEROUVILLOIS a été élue secrétaire.

Le Maire débute l'ordre du jour par l'approbation du procès-verbal du 24 juin 2024.

Madame GOETHEYN demande de corriger le « e » en trop dans son nom, dans le procès-verbal du 08 avril 2024.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité en intégrant la correction.

Monsieur le Maire reprend l'ordre du jour et fait lecture des décisions prises conformément à l'article 2122 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- 1) Contrat de prêt pour les investissements de l'année 2023 avec la Caisse d'Épargne, pour un montant de 534 500,00 €
- 2) Contrat de prêt Green Rénovation Énergétique pour les travaux de l'école Louis Pergaud avec la Caisse d'Épargne, pour un montant de 100 000,00 €
- 3) Indemnisation d'un sinistre du 14/01/2024 (candélabre rond-point de la Lune) par la société AXA ASSURANCES, pour un montant de : 1 509,00 €
- 4) Remboursement d'une franchise sinistre du 19/07/2023 par la société AXA ASSURANCES, pour un montant de : 498,00 €
- 5) Remboursement d'une indemnité différée sinistre du 20/07/2023 (rue de la Cabotière) par la société AXA ASSURANCES, pour un montant de : 346,82 €
- 6) Organisation du feu d'artifice du 13 juillet 2024 avec la société 8^{ème} Art, pour un montant de : 8 500,00 € TTC
- 7) Avenant n°2 au marché d'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux avec la société CRAM
- 8) Contrat d'occupation temporaire et précaire d'un local communal du 11 mai au 08 juin 2024, Impasse du 8 Mai 1945, pour un montant de 300,00 €
- 9) Avenant n°3 au marché d'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux avec la société CRAM
- 10) Contrat pour l'organisation d'un gala de catch le 04 octobre 2024 avec l'association CATCH W.S., pour un montant de : 7 950 € TTC
- 11) Acquisition de deux tondeuses frontales avec la société D.R.T, pour un montant de : 87 804 € TTC
- 12) Diagnostic concernant les travaux de restauration de l'église Saint Martin avec le cabinet GIULANI Architecte, pour un montant de : 22 000,80 € TTC

Madame GOETHEYN interroge sur les taux concernant les contrats de prêt.

Monsieur le Maire précise que le montant des taux est de 4,17 % sur 20 ans pour le financement des investissements et de 3,89 % sur le prêt GREEN pour le financement des travaux de rénovation énergétique à l'école Louis Pergaud.

Monsieur BOUDON demande des précisions concernant le diagnostic de l'église .

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'un diagnostic complet permettant d'établir un plan des travaux de restauration de l'édifice.

Présentation du Power Point (document joint en annexe) relatif aux Comptes Administratifs par Monsieur le Maire et Madame LEFEBVRE Aurélie, Directrice Générale des Services.

Madame GOETHEYN indique avoir posé une question par mail sur ces comptes.

Monsieur le Maire indique que la réponse a été donnée cet après midi et fait lecture de ladite réponse.

Madame GOETHEYN indique avoir remarqué une moins-value de la maison de Corneilles et demande des détails.

Monsieur le Maire indique que le marché fluctue et que la valeur des biens également.

Madame GOETHEYN demande pourquoi les dates de tirage sur la ligne de trésorerie ne sont pas mentionnées.

Monsieur le Maire souligne que Madame GOETHEYN reconnaît aujourd'hui que la ligne de trésorerie est bien remboursée au 31 décembre.

Madame GOETHEYN explique que, selon elle, la ligne de trésorerie est un emprunt à court terme.

Monsieur le Maire conteste et rappelle que ce sujet est mis sur la table depuis 10 ans et qu'il est nécessaire pour les villes d'avoir cette possibilité au regard du décalage entre les dépenses et les recettes.

Monsieur LUCAS rappelle que l'Intercom Bernay Terres de Normandie fait la même chose.

Madame GOETHEYN demande des précisions sur le tableau des postes et notamment du cadre A.

Madame LEFEBVRE répond que le poste correspond au chargé de coopération C.T.G. « *Convention Territoriale Globale* » recruté en avril dernier.

1 Affectation définitive du résultat de fonctionnement 2023- Ville

Rapporteur : Mme LEROUVILLOIS

Il est proposé au conseil municipal d'affecter le résultat du budget de la ville comme suit :

RESULTAT DE CLOTURE DU COMPTE ADMINISTRATIF

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	886 224,09 €
DEFICIT D'INVESTISSEMENT	347 246,98 €
SOLDE POSITIF DES RESTES A REALISER	41 979,12 €
BESOIN DE FINANCEMENT	305 267,86 €

- Décide l'affectation définitive du résultat de fonctionnement 2023 comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT

AFFECTATION AU R.1068	305 267,86 €
REPORT AU R.002	580 956,23 €

Les conclusions du présent rapport sont adoptées mais il y a
2 contre : Mme GOETHEYN, M BOUDON

2 Affectation définitive du résultat de fonctionnement 2023 – Atelier Relais

Rapporteur : M LUCAS

Il est proposé au conseil municipal d'affecter le résultat du budget « atelier relais » comme suit :

RESULTAT DE CLOTURE

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	+ 5 911,63 €
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT	+ 26 632,81 €

- Décide l'affectation définitive du résultat de fonctionnement 2023 comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT

REPORT EN FONCTIONNEMENT AU R 002	+ 5 911,63 €
-----------------------------------	--------------

Les conclusions du présent rapport sont adoptées mais il y a
2 contre : Mme GOETHEYN, M BOUDON

3 Affectation définitive du résultat de fonctionnement 2023 – « Les Hauts de Callouet »

Rapporteur : M TROYARD

Il est proposé au conseil municipal d'affecter le résultat du budget « Les Hauts de Callouet » comme suit :

RESULTAT DE CLOTURE DU COMPTE ADMINISTRATIF

DEFICIT DE FONCTIONNEMENT	385,15 €
DEFICIT D'INVESTISSEMENT	19 439,68 €

- Décide l'affectation définitive du résultat de fonctionnement 2023 comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT

REPORT EN FONCTIONNEMENT AU D 002	385,15 €
-----------------------------------	----------

Les conclusions du présent rapport sont adoptées mais il y a
2 contre : Mme GOETHEYN, M BOUDON

4 Approbation du compte de gestion 2023 – Ville

Rapporteur : Mme LEROUVILLOIS

Les conclusions du présent rapport sont adoptées mais il y a
2 contre : Mme GOETHEYN, M BOUDON

5 Approbation du compte de gestion 20223 – Atelier relais

Rapporteur : M LUCAS

Les conclusions du présent rapport sont adoptées mais il y a
2 contre : Mme GOETHEYN, M BOUDON

6 Approbation du compte de gestion 2023 – « Les Hauts de Callouet »

Rapporteur : M TROYARD

Les conclusions du présent rapport sont adoptées mais il y a
2 contre : Mme GOETHEYN, M BOUDON

7 Approbation du compte administratif 2023 – Ville

Rapporteur : Mme LEROUVILLOIS

Le compte administratif présente les réalisations de l'exercice, en dépenses comme en recettes. Il retrace l'exécution de l'année budgétaire passée, contrairement au budget primitif qui formalise la prévision pour l'exercice à venir. Il présente les résultats comptables de l'exercice.

Section d'Investissement

Dépenses	1 852 249,70 €
Recettes	2 079 334,04 €
<u>Excédent de Clôture</u>	227 084,34 €

Section de Fonctionnement

Dépenses	5 263 615,03 €
Recettes	5 900 019,59 €
<u>Excédent de Clôture</u>	636 404,56 €

Restes à Réaliser

Dépenses	837 476,88 €
Recettes	879 456,00 €
<u>Solde Positif des R.A.R.</u>	41 979,12 €

Les conclusions du présent rapport sont adoptées mais il y a
2 contre : Mme GOETHEYN, M BOUDON

8 Approbation du compte administratif 2023 – Atelier Relais

Rapporteur : M LUCAS

Section d'Investissement

Dépenses	0 €
Recettes	12 491,22 €
<u>Excédent de Clôture</u>	12 491,22 €

Section de Fonctionnement

Dépenses	22 491,22 €
Recettes	13 638,40 €
<u>Déficit de Clôture</u>	8 852,82 €

Les conclusions du présent rapport sont adoptées mais il y a
2 contre : Mme GOETHEYN, M BOUDON

9 Approbation du compte administratif 2023 – « Les Hauts de Callouet »

Rapporteur : M TROYARD

Section d'Investissement

Dépenses	387 543,18 €
Recettes	403 475,23 €
<u>Excédent de clôture</u>	15 932,05 €

Section de Fonctionnement

Dépenses	417 496,56 €
Recettes	418 070,18 €
<u>Excédent de clôture</u>	573,62 €

Les conclusions du présent rapport sont adoptées mais il y a
2 contre : Mme GOETHEYN, M BOUDON

Monsieur le Maire revient dans la salle et remercie les membres du conseil municipal pour leur confiance. Il précise que le budget est une œuvre collective et que nous pouvons constater que l'attractivité de Brionne s'est développée avec des moyens limités mais avec une volonté déterminée.

10 Décision modificative n° 1 – Commune

Rapporteur : M le Maire

Cette décision modificative concerne des ajustements budgétaires et des modifications sur des imputations comptables.

Monsieur le Maire regrette que les dotations de l'État soit notifiées aussi tardivement et c'est la raison de cette décision modificative n°1.

Les conclusions du présent rapport sont adoptées mais il y a
2 contre : Mme GOETHEYN, M BOUDON

11 Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Eure et de L'Agence Nationale du Sport pour la création d'un parcours initié pumtrack

Rapporteur : M MADELAINE

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter des subventions les plus élevées possibles pour la création d'un parcours pumtrack sur la base de loisirs.

Les conclusions du présent rapport sont adoptées à l'unanimité

12 Demande de subvention auprès de la Région Normandie et de la Fondation du Patrimoine – Travaux de restauration de la Justice de Paix

Rapporteur : Mme LEROUVILLOIS

Dans le cadre de la préservation et la valorisation de son patrimoine, la ville de Brionne mobilise des crédits pour l'entretien du patrimoine municipal, afin de restaurer le pignon de la prison de la Justice de paix.

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention d'investissement à hauteur de 50 % auprès de la Région Normandie et de la Fondation du Patrimoine, pour des travaux de restauration de la Justice de Paix.

Madame GOETHEYN regrette que les dossiers de demande de subvention n'aient pas été faits avant, car cela fait des années qu'ils auraient dû être faits, et surtout au regard du montant.

Monsieur le Maire rappelle que les dossiers ont été faits mais que les demandes n'ont pas abouti.

Madame GOETHEYN conteste et remet en cause le dépôt d'un dossier.

Monsieur le Maire clôt la discussion qu'il qualifie de stérile.

Les conclusions du présent rapport sont adoptées à l'unanimité

13 Demande de subvention auprès de la Région Normandie et de la Fondation du Patrimoine – Travaux de restauration de la Sacristie de l'église Saint-Martin

Rapporteur : Mme LEROUVILLOIS

Dans le cadre de la préservation et la valorisation de son patrimoine, la ville de Brionne mobilise des crédits pour l'entretien du patrimoine municipal, afin de restaurer intégralement la sacristie de l'église Saint Martin.

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention d'investissement à hauteur de 50 % auprès de la Région Normandie et de la Fondation du Patrimoine, pour des travaux de restauration de la sacristie de l'église Saint-Martin.

Les conclusions du présent rapport sont adoptées à l'unanimité

14 Demande de subvention auprès du conseil départemental de l'Eure pour une représentation de l'Opéra de Rouen le 25 mai 2025

Rapporteur : Mme LEROUVILLOIS

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'obtention de la subvention auprès du Conseil Départemental de l'Eure pour la représentation du 25 mai 2025.

Les conclusions du présent rapport sont adoptées à l'unanimité

15 Bornage et vente de terrain parcelle YC n°38 - Quartier de la Vallée

Rapporteur : M TROYARD

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à borner la parcelle YC n° 38 afin de créer une parcelle d'une superficie d'environ 1 100 m² et également de créer une voirie la desservant d'une superficie d'environ 400 m², soit un total d'environ 1 500 m² au prix de 19 € le m² net vendeur et à signer tous les actes afférents à ce dossier.

Monsieur le Maire précise que suite à la réunion avec les riverains, deux propriétaires ont souhaité acquérir la parcelle contiguë à leur terrain, ce qui a été accepté.

De ce fait, il est proposé la création d'une parcelle d'une superficie d'environ 1 100 m².

Monsieur LEJEUNE fait une annonce et rend officiel son souhait de vouloir quitter la majorité en précisant qu'il ne s'est pas senti respecté dans ses choix et souhaite formuler des remarques sur ce projet.

Monsieur LEJEUNE « s'oppose à cette démarche avec Monsieur Thierry FOUCAUD, Sénateur du Parti Communiste, ficelée dans le dos des propriétaires depuis l'été dernier ». Il indique que les propriétaires se sentent trompés et ajoute qu'il va se battre aux côtés d'eux. Il précise que le constructeur se trouve en difficulté financière et est à la tête de nombreuses entreprises.

Monsieur le Maire indique ne pas avoir prévu d'annoncer cette démission de la majorité, car il a seulement été prévenu à 17 h 30 juste avant le conseil.

Monsieur le Maire explique que Monsieur LEJEUNE lui a tout d'abord remis une photo du Donjon et a demandé une autorisation de survol en drone, puis a fait part de sa démission.

Monsieur le Maire indique avoir été très surpris et rappelle qu'il fonctionne avant tout sur la confiance. Il se souvient lui avoir ouvert les portes de la majorité, car Monsieur LEJEUNE est une personne d'action, c'est pour cela qu'à la suite de la démission du bureau du comité des fêtes, il a proposé à Monsieur LEJEUNE de reprendre l'association, ce qu'il a fait.

Monsieur le Maire précise que sur la gestion, rien n'est verrouillé, tous les 15 jours la majorité se réunit et débat librement de tous les sujets. Le mot qui est venu c'est celui de trahison. L'histoire se répète avec, précédemment, Madame PEAUGER.

Depuis plusieurs semaines, des rumeurs circulaient mais Monsieur le Maire indique qu'il avait confiance et à présent les choses sont claires.

Monsieur LEJEUNE fait état de désaccords ce soir, mais sur le sujet du lotissement il n'y a pas eu de débat ni de réserve de formulée ni avec Monsieur le Maire ni en majorité, contrairement au centre nautique qui a provoqué des votes différents au sein de la majorité.

M. le Maire rappelle que depuis le début du mandat, Monsieur LEJEUNE a voté tous les budgets, et trouve décevant de prendre ce prétexte pour assouvir ses ambitions personnelles.

Madame GOETHEYN indique que grâce à sa prise de parole, les propriétaires ont pu être informés. Elle souligne que les bailleurs n'ont pas été mis en concurrence et que cette opération est déficitaire pour la ville.

Monsieur le Maire indique que les positions des propriétaires ne sont pas les mêmes car il les a rencontrés justement pour les informer. Ces faits ont déjà été exposés lors du dernier conseil municipal. Par ailleurs, Monsieur le Maire précise qu'il n'y a pas d'obligation de mettre en concurrence les acheteurs sur un prix de vente fixé et déterminé à l'avance.

Monsieur le Maire rappelle que la situation du logement est en berne et que ce projet permet d'apporter une offre de qualité.

Monsieur le Maire rappelle qu'il n'a pas souhaité donner le nom du bailleur car comme déjà indiqué, l'information était réservée à la réunion à destination des riverains. Il précise que la commune n'a forcément pas vocation à faire du bénéfice contrairement à un promoteur.

Madame GOETHEYN indique le fait d'avoir deux maisons sur une parcelle va attirer plus de population et donc de nuisances.

Monsieur le Maire rappelle que ce type d'offre locative est très demandé et correspond également au cadrage national par rapport à l'artificialisation des sols. (loi ZAN).

Monsieur LEJEUNE évoque un reportage qu'il a vu sur capital de l'expérience d'une commune qui est exemplaire.

L'ensemble des membres de la majorité conteste les propos de Monsieur LEJEUNE qui indique ne pas être écouté et qu'il ne pouvait pas s'exprimer au sein de la majorité.

**Les conclusions du présent rapport sont adoptées mais il y a
3 contre : M LEJEUNE, Mme GOETHEYN, M BOUDON**

16 Convention avec le Comité des Œuvres Sociales du Personnel Communal – Année 2024

Rapporteur : M TEXAUD

Cette délibération a pour objet de signer la convention d'objectifs 2024 entre la Ville de Brionne et le Comité des Œuvres Sociales.

Les conclusions du présent rapport sont adoptées à l'unanimité

17 Subventions aux associations – Année 2024

Rapporteur : Mme CAILLY

Il s'agit d'attribuer une subvention aux différentes associations.

Monsieur BOUDON demande quel est l'objet de l'association « Les Ecoliers du Donjon ».

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit de l'association des parents d'élèves des écoles Pergaud et Brassens.

Monsieur LEJEUNE indique que l'association du Comité des Fêtes va bien et n'a pas demandé de subvention et regrette que ce montant ne soit pas réparti sur les autres associations.

Monsieur le Maire rappelle que la ville, et ce malgré le COVID, a maintenu son aide. Il rappelle également que l'ancienne équipe du comité des fêtes ne demandait pas non plus de subvention. Par ailleurs, les associations qui ont sollicité une augmentation ont eu une revalorisation suite à une étude au sein de la commission. La ville répond toujours présente aux demandes des associations.

**Les conclusions du présent rapport sont adoptées mais il y a
1 contre : M LEJEUNE**

18 Subventions aux associations sportives – Année 2024

Rapporteur : M MADELAINE

Il s'agit de verser une subvention aux clubs sportifs.

Monsieur BOUDON indique que de nombreux licenciés vont quitter le club de foot de Brionne pour aller sur celui de Nassandres.

Monsieur MADELAINE répond que cela a toujours été, mais qu'aujourd'hui les clubs travaillent bien ensemble.

Monsieur le Maire rappelle que tous les clubs sont marqués par la perte de bénévoles, essentiellement lié à l'augmentation des comportements de consommation des activités.

**Les conclusions du présent rapport sont adoptées mais il y a
2 ne prend pas part au vote : M MADELAINE, M LEJEUNE**

19 Augmentation de la TLPE

Rapporteur : M LUCAS

Compte tenu de l'inflation et du fait que la TLPE soit indexée sur l'inflation, il est proposé d'augmenter de 4,8% la taxe sur la publicité extérieure à compter du 1er janvier 2025 tel que prévu par les services de l'ETAT. Il est toutefois proposé de maintenir l'exonération des enseignes non scellées au sol dont la superficie totale est inférieure à 12 m². Cette exonération ne concerne pas les enseignes scellées au sol (type TOTEM).

Monsieur le Maire rappelle que l'essentiel des commerçants sont exonérés de cette taxe.

**Les conclusions du présent rapport sont adoptées mais il y a
2 contre : Mme GOETHEYN, M BOUDON**

20 Tarifs - Concessions au cimetière à compter du 01 janvier 2025

Rapporteur : M TROYARD

Il convient de fixer un nouveau tarif à compter du 1^{er} janvier 2025.

Monsieur BOUDON fait remarquer qu'il manque la mention concernant l'ouverture d'un caveau pour y placer une urne.

Monsieur le Maire indique que ce point sera ajouté.

Les conclusions du présent rapport sont adoptées à l'unanimité

21 Maisons fleuries - Fixation de la valeur des bons d'achat remis aux lauréats

Rapporteur : M TROYARD

Il convient de décider de la valeur des bons d'achats destinés à récompenser les lauréats par catégories dans le cadre du concours des maisons fleuries.

Monsieur le Maire indique que ce concours contribue aux trois fleurs et remercie le travail des services.

Les conclusions du présent rapport sont adoptées à l'unanimité

22 Convention pour la réalisation de travaux de restauration de cours d'eau avec le S.M.B.V.R. – Parcelle AS n° 235

Rapporteur : M TROYARD

Il s'agit d'accepter de participer financièrement à ces travaux pour la somme de 342,27€ T.T.C. et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention qui sera établie à cet effet avec le S.M.B.V.R.

Monsieur le Maire indique que ces travaux s'inscrivent dans une opération plus globale de la restauration de la continuité écologique.

Les conclusions du présent rapport sont adoptées à l'unanimité

23 Convention pour la réalisation de travaux de restauration de cours d'eau avec le S.M.B.V.R. – Parcelle AE n° 457

Rapporteur : M TROYARD

Il s'agit d'accepter de participer financièrement à ces travaux pour la somme de 3 960 € T.T.C. et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention qui sera établie à cet effet avec le S.M.B.V.R.

Les conclusions du présent rapport sont adoptées à l'unanimité

24 Convention 2024/2027 entre la commune d'Aclou et la commune de Brionne – Accueil scolaire, périscolaire, restauration scolaire et en centre de loisirs

Rapporteur : Mme POULAIN

Il convient de fixer le montant de la participation financière annuelle versée par la commune de résidence à la commune d'accueil, basé sur l'année scolaire et par enfant accueilli, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention scolaire 2024/2027 avec la commune d'ACLOU, pour l'accueil scolaire, périscolaire de la restauration scolaire et en centre de loisirs.

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit d'une décision du conseil municipal d'Aclou qui a décidé de quitter le R.P.I. du fait de désaccords et sollicite la commune pour que les élèves de la commune soient accueillis dans les écoles et les services de Brionne.

Monsieur LEJEUNE indique que cette délibération risque de provoquer et accélérer la fermeture des écoles de Franqueville et de Berthouville.

Monsieur le Maire s'étonne de cette prise de parole opportuniste et rappelle ce qui a déjà été évoqué en réunion de majorité et qu'il ne faut pas tordre la chronologie des événements. La fermeture de la classe à Franqueville a été décidée avant que la commune d'Aclou décide de quitter le R.P.I.

Monsieur le Maire précise avoir toujours défendu les écoles et le service public en milieu rural et qu'il a d'ailleurs mené le combat l'année dernière pour Brionne et que Monsieur LEJEUNE n'était pas présent contrairement à d'autres conseillers municipaux. De plus, lors du dernier CDEN il informe avoir été le seul maire du département à voter contre la fermeture de classe à Franqueville.

Madame GOETHEYN indique qu'elle va également voter contre, car elle estime que le Maire d'ACLOU prend cette décision de rattachement comme une opportunité financière de moins payer.

Monsieur le Maire indique que c'est le choix d'une commune et qu'il ne faut pas faire d'ingérence dans la gestion.

Les conclusions du présent rapport sont adoptées mais il y a
3 contre : M LEJEUNE, Mme GOETHEYN, M BOUDON

25 Convention d'adhésion à l'ADICO

Rapporteur : Mme CAILLY

Les collectivités locales sont amenées à recourir de façon croissante aux moyens informatiques pour gérer les nombreux services dont elles ont la compétence : état civil, listes électorales, inscriptions scolaires, action sociale, gestion foncière et urbanisme, facturation de taxes et redevances, etc. L'adhésion de niveau 3 permet à la collectivité d'accéder à l'ensemble des prestations et services proposés par l'ADICO.

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette adhésion.

Les conclusions du présent rapport sont adoptées à l'unanimité

26 Contrat d'accompagnement à la protection des données à caractère personnel – ADICO

Rapporteur : Mme CAILLY

Ce contrat a pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'ADICO accompagne la collectivité à respecter les obligations légales et réglementaires relatives à la protection des données à caractère personnel.

Il s'agit d'adopter la proposition et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat d'accompagnement à la protection des données à caractère personnel, proposé par l'ADICO

Les conclusions du présent rapport sont adoptées à l'unanimité

27 Indemnités attribuées aux agents territoriaux pour l'élection des Européennes du 09 juin 2024 et des élections Législatives des 30 juin et 07 juillet 2024

Rapporteur : Mme LEROUVILLOIS

Il s'agit de fixer le montant des indemnités attribuées aux agents territoriaux pour le scrutin des élections Européennes et Législatives.

Monsieur LEJEUNE s'étonne du versement de cette prime alors que Monsieur le Maire a refusé d'accorder une prime de précarité aux agents.

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit d'une indemnisation forfaitaire pour rémunérer les journées de travail liées aux élections et pas d'une prime et que le montant est lié aux références précisées dans la délibération. Par ailleurs, la commune a une réelle politique sociale globale et pérenne contrairement à l'octroi d'une prime exceptionnelle non compensée par l'Etat.

Les conclusions du présent rapport sont adoptées mais il y a
1 contre : M LEJEUNE

28 Motion relative aux mesures d'économies annoncées par l'État et susceptibles d'affecter les finances locales à l'initiative de l'Association des Petites Villes de France

Rapporteur : M le Maire

Il s'agit d'adopter la motion relative aux mesures d'économies annoncées par l'État et susceptibles d'affecter les finances locales.

Les conclusions du présent rapport sont adoptées mais il y a
2 contre : Mme GOETHEYN, M BOUDON

L'ordre du jour est épuisé, Monsieur le Maire fait lecture des remerciements des manifestations :

Remerciements

- De l'équipe pédagogique de la MFR de Bernay, pour l'accueil et l'accompagnement du stage de l'élève BLAVIN Louis de la classe de 3^{ème} de l'enseignement agricole.
- De Madame Nathalie LEMAHIEU, Directrice de la Fédération départementale des foyers ruraux de l'Eure, pour l'accompagnement du festival « Cohés' Art ».

Manifestations

Médiathèque

DURANT TOUT L'ÉTÉ

- Exposition sur la « Libération de Brionne »
- Exposition « Au fil des Arts » à compter du 09 septembre

Animations diverses

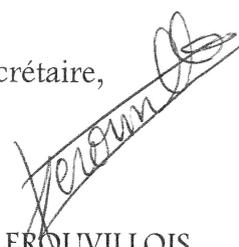
- Samedi 29 et Dimanche 30 juin – 5^{ème} festival de la B.D.
- Dimanche 30 juin – Les bouquiniste au bord de l'eau
- Dimanche 30 juin – Exposition de Dog Allemand
- Lundi 01 juillet – Judo – Remise de ceintures
- Vendredi 05 juillet – Cinéma de plein air – Base de Loisirs
- Samedi 06 juillet – Canoë-Kayak pratique féminine
- Mardi 09 juillet – Voyage des jeunes de 8 / 11 ans
- Jeudi 11 juillet – Voyage des jeunes de 12 / 15 ans
- Jeudi 11 juillet – Festival de la Marionnette
- Samedi 13 juillet – Feu d'artifice
- Dimanche 14 juillet - Cérémonie commémorative
- Dimanche 27 juillet – Foire à tout du comité des fêtes et braderie ABCD
- Samedi 24 et dimanche 25 août – Visite de la champignonnière
- Samedi 31 Aout et dimanche 1^{er} septembre – Libération de Brionne – Place Frémont
- Dimanche 08 septembre – Faites du sport
- Samedi 14 septembre – Jeux intervillage – Base de Loisirs
- Dimanche 15 septembre – Foire à tous des Fontaines
- Samedi 21 septembre – Grand loto du comité des fêtes
- Samedi 21 et dimanche 22 septembre – OLD Chien Loup
- Samedi 21 et dimanche 22 septembre – Journées du patrimoine
- Vendredi 27 septembre – Concert de Jazz

Monsieur le Maire rappelle qu'il faut signer les documents budgétaires

La séance est levée à 22 h 00.

Le Maire,


Valéry BEURIOT

Le Secrétaire,


Janine LEROUILLOIS